

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1512 DU 23 JUIN 2022 * 29ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500

Immersion à
l'intérieur du pays

**Mohamed Béavogui
parle d'une réalité
«encore plus
violente»**

P.4

États-Unis

**Cellou Dalein échange avec
des responsables du
département d'État** P.9

Paul Pogba à Conakry

**«Ma chance c'est d'aller réussir
et revenir aider mon pays»** P.8

Parole aux veuves des militaires
tués le 5 septembre

**Des responsables de Djoma
«convoqués» à la HAC** P.2

P.9

Sékou Koundouno

**«Aucun militaire n'a
encore été convoqué
devant la CRIEF»**

Cellou en dehors du pays, Diplomatie,...

Ce qu'en dit Ismael Baldé, membre du bureau exécutif de l'UFDG

Membre du bureau exécutif de l'UFDG et secrétaire administratif de la commission électorale du parti, Ismael Baldé a été interrogé par un de nos reporters, le jeudi 09 juin 2022, sur le séjour prolongé de Cellou Dalein Diallo loin de la Guinée, le choix porté sur Ibn Chambas comme médiateur en Guinée et des pistes de solutions pour une transition apaisée. Selon lui, il faut que la junte accepte le dialogue avec la classe politique s'il veut avoir une transition réussie pour le bonheur du peuple de Guinée. Lisez !

Bonjour M. Baldé ! Le sujet qui est sur toutes les lèvres c'est cette visite de Mamadou Cellou Dalein Diallo hors du pays. Pour les uns, il a fui le pays pour ne pas être arrêté, pour les autres il est en mission du parti. Dites-nous pourquoi ce séjour prolongé de Dalein à l'étranger ?

Le président Cellou Dalein Diallo est à l'étranger avant sa convocation par la CRIEF et il continue cette mission du parti. Jusqu'à la semaine dernière, la convocation ne lui était pas parvenue. Le président Cellou est un grand responsable, quand il sort, il sort avec un calendrier chargé, un programme chargé, il rencontre des partenaires, des responsables, des chefs d'Etats. Quand il sort, il sort avec un calendrier bien ficelé. On ne peut pas le convo-

quer par la presse. Pourquoi abandonner son programme pour un dossier qui date depuis 20 ans. Il a ses avocats ici. On peut inviter ses avocats qui peuvent venir répondre. Le dossier sur lequel on lui reproche, on ne lui a jamais interviewé sur ça. Nous, nous pensons que c'est du harcèlement politique, il faut que ça cesse.

A quand donc son retour en Guinée ?

Seul Cellou Dalein va décider. Le 14 juin, il sera aux Etats Unis à New York précisément, où il doit tenir une grande conférence, où toutes les grandes fédérations vont être représentées.

La CEDEAO a parlé de la Guinée cette semaine qui vient de finir. Un médiateur a été choisi, Ibn Chambas. À l'UFDG comment vous commentez cette actualité ?

Nous pensons que la CEDEAO, vu tout ce qui se passe en Guinée a le devoir de prendre ses responsabilités. Ici la transition a duré, depuis le 5 septembre, nous n'avons aucune visibilité de

la transition. On ne connaît pas un chronogramme. On sait seulement qu'on a fixé un délai de 36 mois. Le chronogramme ce n'est pas seulement un délai. Ce sont des tâches et de délais, mais aujourd'hui il n'y a aucune visibilité. Des ministres se déplacent pour l'intérieur du pays avec un chiffre d'affaire de plusieurs milliards, on ne comprend pas. Ils sont en train de faire la compagnie.

9 mois depuis que le pouvoir Condé a été renversé, sur le plan de la diplomatie, comment vous voyez la gestion de la junte ?

Je vois beaucoup d'erreurs. Je ne sais pas si le ministre (Mory Sanda, ministre des Affaires Etrangères) a des conseillers. Mais chaque fois qu'il fait des sorties, c'est vraiment regrettable... C'est le ministre des Affaires Etrangères qui doit apporter des corrections, mais si lui-même s'enflamme jusqu'à aller s'attaquer aux institutions régionales, sous régionales et internationales : l'ONU, l'OUA, ça, c'est quand même complexe. Dans tous les cas, je sais qu'il y a des



bons cadres aux affaires étrangères. Je sais que ces cadres sont capables de prodiguer de bons conseils au ministre. Mais est-ce que le ministre va tenir compte de ces conseils ? C'est ce qui reste à voir.

Aujourd'hui selon vous quelles sont les pistes de solution pour une transition apaisée et réussie en Guinée ?

L'idéal d'abord, c'est le dialogue, il faut qu'il y ait un dialogue, il faut que la junte accepte de dialoguer avec la classe politique.

On a un cadre de

dialogue déjà ?

Un cadre de dialogue où on nomme les responsables de dialogue par décret, ce n'est pas un cadre de dialogue. Un cadre de dialogue, c'est un cadre dans lequel il y a des concertations où ceux qui viennent dialoguer désignent ceux qui doivent être responsables même si ça doit être entériné par un décret présidentiel. Ce cadre dialogue qu'il a mis par décret avec des gens qu'il a nommé, ça ne nous regarde pas.

Transcription
Alpha Amadou Diallo

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: l independantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjo DIALLO: 624 37 26 68
Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjo DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail: madalogo1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site
www.kefinafasso.com

Parole aux veuves des militaires tués le 5 septembre

Des responsables de Djoma « convoqués » à la HAC



Donner la parole aux veuves des militaires tués le 5 septembre dernier -jour de chute d'Alpha Condé- peut valoir une invitation ou une convocation à la Haute autorité de la

Communication (HAC). C'est ce que vit Djoma Media.

Selon un responsable de cette radio, l'autorité de régulation des médias a convoqué « verbalement » ce mercredi à midi le DG Kalil Oularé, le directeur de l'Info Aboubacar Condé et les deux animateurs Sékou Keita et Lamine Damba, ani-

mateurs de l'émission en langue soussou « wonkha ya fen ».

Dans l'émission très suivie par le populo, les femmes des militaires ont raconté leurs misères depuis la mort de leurs maris et appelé à l'aide.

Mediaguinee.com

Manifestation du 23 juin

L'UFDG apporte son soutien au FNDC

Le FNDC obtient un autre soutien de taille. L'Union des forces démocratiques de Guinée, plus grand parti mobilisateur de manifestants ces dernières années. La formation politique de Cellou Dalein Diallo promet d'accompagner le Front afin que les militaires au pouvoir reviennent à la raison, dit-elle. A l'occasion de l'assemblée générale hebdomadaire du parti, le samedi 18 juin 2022, Cellou Baldé, un des responsables du parti, a invité les militants à battre le pavé, ce jeudi 23 juin à Conakry.



Le responsable des fédérations de l'UFDG à l'intérieur du pays a invité le colonel Mamadi Doumbouya d'appeler les forces vives de la nation autour de la table avant le 23 juin prochain : « Nous lançons un dernier appel au colonel Mamady Doumbouya. On ne peut pas affronter son peuple Monsieur le Président. Vous n'avez pas assez de bombe lacrymogène pour tirer sur le peuple de Guinée. Monsieur le Président, une seule table suffi, même de 12 cm de longueur, pour discuter pour mettre ensemble les Guinéens. Monsieur le président, la Guinée ne vous appartient pas seul, même si vous avez le fusil de la République. Ce fusil appartient à tout le monde. Et ce n'est pas lui qui va régler les problèmes de la Guinée. Donc, nous vous invitons incessam-

ment Monsieur le Président avant le 23 juin, mobilisez les forces vives de la nation pendant qu'il est encore temps. Parlons de notre nation. Parlons du retour à l'ordre constitutionnel », a-t-il plaidé.

Malgré l'exclusion de l'UFDG au sein du FNDC, Cellou Baldé a invité les militants à tous les niveaux à répondre présent à la marche : « Donc, nous allons lancer un appel à toutes les fédérations de l'UFDG du Grand Conakry, à toutes les sections UFDG Grand Conakry, à tous les comités de base, à toutes les associations et mouvements associatifs de l'UFDG de se mobiliser massivement le 23 juin pour accompagner le FNDC. Le 23 juin, mobilisons-nous massivement pour répondre à l'appel du FNDC », a-t-il lancé.

Amadou Tidiane Diallo

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publireportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

Dernière journée du Baccalauréat session 2022

Le ministre Guillaume Hawing au lycée Coléah

Le ministre de l'Enseignement Pré-universitaire a lancé la première épreuve de la dernière journée du baccalauréat, ce mardi 21 juin 2022, au lycée Coléah. Guillaume Hawing, accompagné de son cabinet, mais aussi du Directeur communal de l'éducation de Matam a prodigué de sages conseils aux candidats. Par ailleurs, le ministre a salué l'engagement de tous les acteurs pour la réussite des examens nationaux de cette année.

Conakry, pas de pluie, pas de soleil ardent en ce début de la dernière journée du baccalauréat unique session 2022. Au Lycée Coléah, candidats, surveillants et autorités éducatives, affichent la sérénité. Après la montée des couleurs, le ministre de l'Enseignement Pré-universitaire conseille les élèves à adopter et persévérer dans le sérieux. Guillaume Hawing se réjouit, par ailleurs de la réussite des examens. Selon lui, désormais, tout est en train d'être mis en place pour qualifier le système éducatif guinéen. « On ne peut pas parler de mérite, d'une bonne école, de la qualification de l'éducation sans une bonne organisation des examens nationaux. Aujourd'hui, nous nous sommes battus tous, du premier cadre du ministère de l'Enseignement Pré-universitaire jusqu'au dernier, chacun en ce qui le concerne. Nous nous sommes battus pour réussir ce que nous avons réussi aujourd'hui. Cette réussite c'est aussi et surtout le président de la Transition, qui a bien voulu mettre à notre disposition les moyens pour que nous réussissions à organiser des examens crédibles, des examens avec zéro fuite. Mais c'est aussi le Premier ministre et l'accompagnement de tous les membres du gouvernement. Mais aussi et surtout les vaillants enseignants, les cadres du ministère, les surveillants, les gardiens du mérite, tout le monde. Ce n'est pas notre force c'est la fore de tout le monde. C'est une victoire collégiale, parce qu'une chose est sûre et claire quand ça marche pour l'éducation, ça marche pour tout le pays », indique Guillaume Hawing.

Parlant de la non fuite



des sujets cette année, le ministre décerne le mérite au colonel Mamadi Doumbouya. « S'il y a eu zéro fuite, le président de la Transition, a joué un grand rôle. Il nous a envoyé hors du pays, nous les cadres du ministère de l'Enseignement Pré-universitaire. Nous nous sommes rendus dans certains pays, nous avons cherché à comprendre comment ça marche pour les autres. Nous sommes revenus avec de bonnes choses que nous avons prises chez les autres pour ici. C'est ce que nous avons implémenté, ajouté aux valeurs que nous avons. Aujourd'hui, par la Grace de DIEU ça donne », souligne-t-il.

Il faut rappeler qu'à Matam, il y a 3 945 candidats dont 1678 filles répartis dans 11 centres, qui affrontent le baccalauréat. Pour le Directeur communal de l'éducation, l'organisation des examens de cette année est exceptionnelle. « Nous remercions M. le ministre de l'Enseignement Pré-universitaire d'avoir choisi notre commune pour lancer la dernière épreuve des examens. Nous vous rassurons selon toutes les informations que nous avons, cette année en Guinée, qu'il n'y a pas eu de

fuite. Il ne pouvait pas y avoir de fuite, à partir du moment où, toute la chaîne des examens a été sécurisée. De ceux qui ont choisi les épreuves jusqu'au niveau des centres d'examen. Ceux qui ont choisi les examens, depuis 45 jours, ils ne sont pas en contact avec leurs familles avec leurs élèves, même avec le ministre ils ne se voient pas. Cet examen est réellement exceptionnel par rapport au déroulement des épreuves. Il faut l'avouer cette fois-ci nous avons eu moins de problème. Toutes les précautions prises ont été respectées. C'est pourquoi je remercie les surveillants de Matam qui ont acceptés de respecter leur serment. Monsieur le ministre a cultivé la culture du mérite et c'est ce qui se passe aujourd'hui », déclare Ibrahima 2 Barry.

Et d'ajouter : « C'est possible d'organiser des examens sans fuite. Et pourquoi pas dans les années à venir, des examens sans fraude. Partout il y a la fraude, même dans les pays développés. Mais on peut lutter, le chemin est long. Avec l'actuel ministre on pourra réussir ».

Sadjo Diallo

Immersion à l'intérieur du pays

Mohamed Béavogui parle d'une réalité « encore plus violente »

Dans une déclaration à l'occasion d'un point de presse qu'il a tenu le lundi 20 juin dernier, le Premier ministre décrit un constat douloureux après plusieurs semaines d'immersion du gouvernement à l'intérieur du pays. Pour réduire cette souffrance, Mohamed Béavogui estime que cela passera par l'union sacrée des Guinéens. Ci-dessous l'intégralité de ladite déclaration...



Point de presse du Premier ministre : Déclaration

Mesdames et messieurs les journalistes, merci d'être venus, et merci pour votre contribution à une société démocratique et apaisée.

Je tenais à travers vous m'adresser à nos compatriotes pour rendre compte de notre mission dans les différentes régions du pays.

Ma reconnaissance va au Président de la Transition pour cette initiative. Je réitère ici mes remerciements aux autorités administratives, religieuses, coutumières qui nous ont reçu et à toutes les populations pour leur accueil.

Je félicite et remercie les membres du gouvernement pour leur engagement au cours de cette mission.

Je viens de passer quatre semaines d'immersion à l'intérieur du pays avec tous les membres de mon gouvernement. Cette tournée nous a permis d'écouter nos compatriotes des différentes couches socioprofessionnelles et de partager leur difficile quotidien. J'ai eu l'occasion de le dire au Président de la Transition dès notre retour : « Nous avons vu et nous avons

compris ».

Cette tournée était nécessaire pour répondre de façon plus efficace à la volonté de refondation du CNRD.

Chers compatriotes,

Le constat est douloureux, il faut le reconnaître. Nous avons une compréhension de ce que nous croyions être la Guinée, mais la réalité est encore plus violente. Nous avons visité des régions de la Guinée où il y avait, dans une grande partie, l'absence de l'État, un déficit de gouvernance, un manque alarmant de services publics de base, de moyens et de ressources humaines.

Pour l'ensemble de la mission, un rapport consolidé sera présenté dans les prochains jours au Président. Les rapports consolidés des ministères, regroupant les actions prioritaires par région, sont déjà disponibles.

La conclusion principale qui s'impose est que l'état de notre pays demande l'effort de tous. Il est temps que les Guinéens se mettent ensemble pour travailler. Nous n'avons pas le temps de nous diviser et de multiplier

les querelles. Les Guinéens souffrent. Nous avons les moyens de réduire cette souffrance, cela se fera par le dialogue et dans la paix. Aujourd'hui plus qu'hier, une union sacrée s'impose entre les Guinéens.

Au nom du Président de la Transition et du CNRD, j'invite à un sursaut national. J'appelle toutes les forces vives de la nation autour de la table du dialogue.

Je vous assure de la détermination du CNRD et de mon gouvernement à travailler main dans la main avec tous les acteurs concernés pour rendre ce dialogue le plus inclusif et le plus constructif possibles.

Chers compatriotes,

Notre objectif est unique : celui de créer un environ-

nement qui permette d'améliorer durablement les conditions de vie de nos compatriotes.

Il n'est jamais trop tard pour se retrouver, et aucun sacrifice n'est de trop dans la construction de notre chère Nation.

Nos divergences doivent servir de point de départ pour des discussions constructives afin de mettre en œuvre les actions concrètes et nécessaires qui permettront le retour à l'ordre constitutionnel.

Une invitation sera adressée par le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation à tous les acteurs politiques et sociaux pour une rencontre que je présiderai, dans les prochains jours, pour définir ensemble des modalités d'un véritable dialogue sans tabou, franc et inclusif.

Nous mettrons à contribution la CEDEAO, l'UA et les Nations unies. Nous nous

appuierons également sur l'expérience du G5 en matière de suivi du dialogue.

Je compte déployer toute mon énergie pour qu'ensemble nous exploitions toutes les possibilités de convergence, d'union, et de stabilité offertes par le dialogue. Un effort d'autant plus nécessaire que notre pays, comme tant d'autres pays au monde, doit trouver des réponses adéquates et adaptées aux défis économiques et alimentaires posés par la crise de la Covid 19 et par la guerre en Ukraine.

Chers compatriotes,

Ensemble, nous avons la responsabilité collective de réussir cette transition. Cela passe par des espaces d'échanges constructifs que nous devons créer. Je crois aux vertus du dialogue pour aplanir les divergences et assurer la stabilité et la paix dans notre pays.

Je vous remercie.

Incarcération d'Aboubacar Soumah

L'UFR dénonce «une extrême sévérité» et apporte son soutien au président du parti GDE

Le président du parti GDE, Aboubacar Soumah a été entendu, le mardi 21 juin 2022, devant le Tribunal de première instance de Mafanco dans l'affaire liée à sa brouille la semaine dernière, avec un des animateurs de l'émission "Les Grande Gueules" d'Espace Fm. Dans une déclaration rendue publique, l'Union des Forces Républicaines (UFR) se dit surpris de l'incarcération de l'ancien député.

« L'Union des Forces Républicaines (UFR) constate avec étonnement la célérité avec laquelle le Procureur du TPI de Mafanco s'est autosaisi de l'incident qui a

opposé Honorable Aboubacar SOUMAH, Président de la Guinée pour le Développement et l'Équilibre (GDE) et le chroniqueur Ahmed CAMARA dans un studio médiatique. Un incident qui aurait dû se régler à l'amiable sans l'implication de la justice surtout qu'aucune des parties n'avait, jusqu'à l'auto-saisine du Procureur de la République, porté plainte », lit-on dans ledit communiqué.

Face à cette situation, le parti de Sidya Touré condamne le fait que cette affaire qu'elle qualifie de simple altercation ait pu aboutir à un mandat de dépôt à la



maison centrale contre cet ancien député de la République. « Cette décision d'une extrême sévérité ex-hume des souvenirs d'une

(Suite à la page 5)

Marche du 23 juin

Charles Wright instruit les Procureurs «... d'engager sans délai les poursuites judiciaires contre les organisateurs»

C'est un bras de fer qui s'annonce entre le FNDC et le parquet général de Conakry. La marche pacifique programmée par ledit front, le 23 juin, est interdite. Dans un document publié ce mardi 21 juin 2022, le Procureur Général de la Cour d'Appel de Conakry Alphonse Charles Wright instruit aux trois Procureurs d'instance (Kaloum, Dixinn et Mafanco) qu'en cas de protestation ou de trouble à l'ordre public d'engager sans délai des poursuites judiciaires contre les organisateurs.

Ci-dessous ledit document....

Procureurs près des Tribunaux de Première Instance de Mafanco, Dixinn et Kaloum.

Objet: Instructions aux fins de poursuite judiciaire en cas des faits répréhensibles de manifestations illicites, de participation délictueuse à une manifestation ou à une réunion publique.

Il a été porté à la connaissance du Parquet Général par voie de presse que suivant courrier N°001/FNDC/2022 en date du 17 juin 2022 aux fins d'organisation de marche dite pacifique le jeudi 23 juin 2022, le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) a adressé aux autorités communales une lettre d'information enregistrée sous le N°431 du secrétariat de la Commune de Matam et N°1149 du secrétariat de la Commune de Matoto avec pour itinéraire suivant : Rond Point de la Tannerie comme point de regroupement et de départ, et l'esplanade du palais du peuple Tombo comme point d'arrivée et de meeting.

Il résulte de ladite lettre que les organisateurs fondent leur action sur les dispositions des articles 20 de la déclaration universelle des droits de l'homme, 21 du pacte international relatif aux droits civils et politiques, 11 de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 34 et 8 alinéa 2 de la charte de la transition guinéenne. Ils entendent par ce mode opératoire exprimer leur opposition à la volonté supposée du CNRD de se maintenir au pouvoir et exi-

ger un cadre de dialogue convenable pour faciliter le retour à l'ordre constitutionnel dans un délai raisonnable.

Par lettres réponses N°035/MATD/VC/CKALOU/2022

et NO142/MATD/VC/CMATOTO/2022 en date du 20 Juin 2022 des Maires des

Communes de Kaloum et de Matoto, il a été porté à la connaissance des organisateurs requérants que les marches projetées pour le Jeudi 23 Juin 2022 sont interdites notamment en référence administratives contenues dans les communiqués N°012/CNRD/2022 en date du 13 Mai 2022 et N°0015/CNRD/2022 en date du 31 Mai 2022 au Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD).

Il résulte du communiqué N°012/CNRD/2022 en date du 13 Mai 2022 que ces acteurs politiques et sociaux peuvent circonscrire aux sièges de leurs formations, toutes formes de manifestations ou regroupements à caractère politique. Cependant, il est interdit dans le souci du maintien de l'ordre public, de la paix publique toutes manifestations sur la voie publique de nature à compromettre la quiétude sociale.

.Le complément de motifs invoqués dans le premier communiqué, le second communiqué N°0015/CNRD/2022 en date du 31 Mai 2022 qu'entre 2010 à 2021, la Guinée aurait connu sept cents (700) marches violentes occasionnant des centaines de morts, des milliers de blessés et des dégâts matériels innombrables sur tout le territoire national dont les

causes et circonstances à date demeurent non encore élucidées.

Il est rappelé dans le même communiqué plus loin, que les malheureux événements du 28 septembre 2009 causés par les mêmes marches sont en attente d'un dénouement judiciaire. Qu'en conséquence, rien ne pourrait justifier les marches en cette période sensible de la transition, concluait-il.

Le Procureur Général près la Cour d'Appel de Conakry en sa qualité d'organe de veille de l'application de la loi pénale sur l'étendue du ressort de ladite Cour et en sa qualité d'animateur, de coordinateur de l'action des Procureurs de la République en ce qui concerne la prévention que la répression



des infractions à la loi pénale réitère son souci constant d'exercer les fonctions de ministère public dans l'intérêt de la société et celui de la loi.

Il rappelle en outre son attachement au respect constant et sans équivoque

des prescriptions légales et réglementaires des manifestations en République de Guinée qui met en dualité d'une part le droit de manifester dans la limite prévue par la loi reconnu aux ci-

(Suite à la page 6)

Incarcération d'Aboubacar Soumah

L'UFR dénonce «une extrême sévérité» et apporte son soutien au président du parti GDE

époque récente où la justice était instrumentalisée à des fins politiques. L'Union des Forces Républicaines (UFR) rappelle qu'il y a quelques semaines, un Ministre de la transition avait giflé un policier entraînant des blessures au niveau des lèvres de celui-ci. Bien que les images du policier aient circulé en boucle sur les médias, cela

n'a pas attiré l'attention du Procureur de la République », déplore-t-il.

Le bureau exécutif national L'UFR, exprime son soutien à l'Honorable Aboubacar SOUMAH, Président de la GDE, et condamne par la même occasion cette décision extrême et voit en elle, « une volonté d'intimidation

des leaders politiques ».

Amadou Diallo

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com
Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Marche du 23 juin

Charles Wright instruit les Procureurs «... d'engager sans délai les poursuites judiciaires contre les organisateurs»

toyens dans un Etat de droit et l'obligation de respecter les restrictions légales allant dans le sens d'éviter des troubles à l'ordre public par les autorités en charge de la police administrative, d'autre part.

Le Parquet Général rappelle que sur le fondement des dispositions combinées des articles 621 et 622 du code pénal, toutes réunions publiques, cortèges, défilés et d'une manière générale, manifestations politiques sur les voies et lieux publics sont soumis à l'impératif d'une déclaration préalable dans la forme écrite adressée aux maires des communes urbaines ou rurales sous réserve de l'alinéa 2 de la même disposition, trois (03) jours francs au moins et quinze (15) jours francs ou plus tard avant la date prévue par les organisateurs.

Si la marche est un droit reconnu par les instruments juridiques internationaux notamment les dispositions des articles 20 de la déclaration universelle des droits de l'homme, 21 du pacte international relatif du droits civils et politiques, 11 de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 34 et 8 alinéa 2 de la charte de la transition guinéenne, elle reste cependant encadrée par la loi.

Au sens de l'article 623 du code pénal, l'autorité administrative responsable de l'ordre public peut interdire momentanément une réunion ou une manifestation publique, s'il existe une menace réelle de trouble à l'ordre public à charge pour les organisateurs qui en contestent les motifs de saisir la juridiction compétente aux fins d'annulation de ladite interdiction.

En dehors du cadre juridique, toute action de braver l'interdiction légale de manifestations par les autorités en charge de maintien

de l'ordre public peut être qualifiée de participation délictueuse à une manifestation ou à une réunion publique passible de poursuites judiciaires.

L'article 628 du code pénal dispose: « Est interdit sur la voie publique ou dans un lieu public, tout attroupement armé ou non armé qui pourrait troubler la tranquillité publique.

L'attroupement est armé si l'un des individus qui le composent est porteur d'une arme apparente ou si plusieurs d'entre eux sont porteurs d'armes cachées ou objets quelconques, apparents ou cachés, ayant servi d'armes ou apportés en vue de servir d'armes.

Les représentants de la force publique appelés en vue de dissiper un attroupement peuvent faire usage de la force, si des violences ou voies de fait sont exercées contre eux ou s'ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils occupent ou les postes et les personnes dont la garde leur est confiée.

L'attroupement est dissipé par la force publique après deux sommations de se disperser demeurées sans effet adressées par le gouverneur, le préfet, le sous-préfet, le maire ou l'un de ses adjoints, un commissaire de police ou tout autre officier de police judiciaire porteurs des insignes de leur fonction.

La nature des signaux dont il doit être fait usage est déterminée par arrêté du ministre en charge de la Sécurité ».

L'article 629 dispose: « Le fait, pour celui qui n'est pas porteur d'une arme, de continuer volontairement à participer à un attroupement après les sommations, est puni d'un emprisonnement de 3 à 6 mois et d'une amende de 500.000 à 1.000.000 de francs gui-

néens ou de l'une de deux peines seulement.

L'infraction définie à l'alinéa précédent est punie d'un emprisonnement de 6 mois à un an et d'une amende de 500.000 à 2.000.000 de francs guinéens, lorsque son auteur dissimule volontairement, circonstance, en tout ou partie son visage afin de ne pas être identifié ».

L'article 630 dispose: « Est punie d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans, toute personne non armée qui, faisant partie d'un attroupement armé ou non armé, ne

l'a pas abandonné après sommation.

L'emprisonnement est de 6 mois à 3 ans, si la personne non armée continué à faire partie en attroupement armé ne l'étant dissipé.

Les personnes condamnées par application du présent article peuvent être privées pendant 1 an au moins et 5 ans au plus de tout ou partie des droits mentionnés à l'article 53 du présent code».

L'article 631 dispose: « Sans préjudice, le cas échéant, de peines plus for-

tes, est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans, quiconque, dans un attroupement au cours d'une manifestation ou à l'occasion d'une réunion, est trouvé porteur d'une arme apparente ou cachée ou d'objets quelconques apparents ou cachés ayant servi d'armes ou apportés en vue de servir d'armes.

L'emprisonnement est de 1 à 5 ans dans le cas d'attroupement dissipé par la force publique.

(Suite à la page 7)

Mise en liberté de Gneloye

Ce qui coince !

La famille Cellou Dalein Diallo désiste dans le dossier judiciaire qui l'oppose aux Gneloye, dont Ousmane condamné à 15 mois, qui croupit en prison et Fatou à 4 ans de prison ferme, en exil aux Etats unis. Mais jusqu'au moment où nous mettions sous presse, le jeune militant de l'ex parti au pouvoir est toujours à la maison centrale de Conakry.



O u s m a n e Gneloye en prison, c'est le pourvoi qui a été formulé par le procureur général devant la cour suprême dans la procédure qui a abouti à la mise en liberté d'Ousmane Gneloye. Alors aujourd'hui, tout ce que nous demandons puisque toutes les parties ont demandé à ce que Ousmane Gneloye soit mis en liberté. Ça a commencé par

Interrogé à cet effet, son avocat Me Almamy Samory Traoré laisse entendre que désormais la décision de la mise en liberté de son client revient à Alphonse Charles Wright, procureur général de la cour d'Appel de Conakry : « Aujourd'hui, la seule chose qui maintient

DK (Kadiatou Biro Kante). Elle a demandé à son avocat (Me Pepe Antoine Lamah) d'aller plaider la mise en liberté de Gneloye, et il est allé effectivement plaider cette liberté. Et le juge a accédé à cette mise en liberté », a-t-il dit, le mardi 21 juin 2022, dans

l'émission "Mirador".

A l'en croire, il suffit simplement que Monsieur le procureur général fait parler son cœur qui est de son pouvoir pour que Ousmane Gneloye puisse retrouver sa famille: « Et je rappelle la poursuite pénale, c'est de préserver l'ordre public. Et toutes les parties sont d'accord, nous sommes en train d'aller vers une réconciliation totale de toutes les parties pour que Ousmane Gneloye puisse recouvrer sa liberté totale. Puisque c'est le procureur qui a exécuté la décision ou l'arrêt qui libère Ousmane. Donc il suffit juste qu'il délivre un ordre de mise en liberté pour qu'Ousmane Gneloye soit libéré. Aujourd'hui nous n'attendons que ça. Il faut le rappeler qu'il a bénéficié deux arrêts de la première chambre correctionnelle de la cour d'Appel».

Amadou Tidiane Diallo

Marche du 23 juin

Charles Wright instruit les Procureurs «... d'engager sans délai les poursuites judiciaires contre les organisateurs»

Les personnes condamnées en application du présent article peuvent être interdites de séjour et privées pendant 5 ans au moins et 10 ans au plus des droits mentionnés à l'article 53 du présent code.

L'interdiction du territoire national peut être prononcée contre tout étranger coupable de l'un des délits prévus au présent article ».

L'article 632 dispose: « Toute provocation directe à un attroupement non armé, soit par des cris ou discours publics, soit par des écrits affichés ou distribués, soit par tout autre moyen de transmission de l'écrit, de la parole ou de l'image est pu-

nie d'un emprisonnement de 1 mois à 1 an, si elle a été suivie d'effet et, dans le cas contraire, d'un emprisonnement de 2 à 6 mois et d'une amende de 500.000 à 1.000.000 de francs guinéens ou de l'une de ces deux peines seulement.

Toute provocation directe par les mêmes moyens à un attroupement armé est punie d'un emprisonnement de 1 à 5 ans si elle a été suivie d'effet et, dans le cas contraire, d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an et d'une amende de 500.000 à 2.000.000 de francs guinéens ou de l'une de ces deux peines seulement».

L'article 634 dispose: «

Les organisateurs de toute réunion illicite sur une voie publique sont passibles d'un emprisonnement de 6 mois à un an et d'une amende de 500.000 à 1.000.000 de francs guinéens, ou de l'une de ces deux peines seulement.

L'article 637 dispose: «Les organisateurs qui ont fait des déclarations inexactes de nature à tromper l'autorité administrative sur les conditions de la manifestation publique projetée, sont punis d'un emprisonnement de 6 mois à 1 an et d'une amende de 500.000 à 1000.000 de francs guinéens ou de l'une de ces deux peines seulement.

Les organisateurs d'une

manifestation publique interdite ou non déclarée, sont punis d'une peine d'emprisonnement de 6 mois à 1 an et d'une amende de 500.000 à 1.000.000 de francs guinéens ou de l'une de ces deux peines seulement.

Enfin l'article 638 dispose : « Les participants qui, au cours d'un défilé ou d'un cortège sur la voie publique sont trouvés porteurs d'une arme apparente ou cachée ou d'un engin dangereux pour la sécurité publique, sont punis d'un emprisonnement de 1 à 3 ans et d'une amende de 500.000 à 2.000.000 de francs guinéens».

De tout ce qui précède,

le Parquet Général conformément aux articles 41 et 44 du code de procédure pénale instruit les Procureurs d'instances compétents cités plus haut qu'en cas de constatation de violation ou de trouble à l'ordre public d'engager sans délai les poursuites judiciaires contre les organisateurs des manifestations interdites projetées sans préjudice des poursuites judiciaires contre toutes autres personnes qui violeraient les dispositions précitées.

Le Procureur Général attache du prix à l'exécution des présentes instructions pour éviter toute action allant dans le sens inverse de la loi.

CRIEF

Sachons que la roue, et c'est dans sa nature, de tourner (Me Mohamed Traoré)

Il semble que les personnes poursuivies devant la CRIEF sont impliquées dans plusieurs dossiers et qu'elles ont des réalisations qui sont estimées à des milliards, d'où les montants élevés qui leur sont demandés à titre de caution. Mais, le grand problème, c'est que même leurs avocats, d'après ce qu'ils déclarent, ne sont pas au fait de tous les dossiers concernés. Et pourtant, ils ont accès à la procédure. En plus, la loi permet au parquet spécial de communiquer, sans porter atteinte à la présomption d'innocence, sur les éléments objectifs tirés des dossiers de la procédure. Dire que les inculpés devant la CRIEF sont impliqués dans plusieurs dossiers sans qu'on ne sache lesquels et qu'ils ont des réalisations évaluées à des milliards sans qu'on ne connaisse le montant estimé de ses réalisations ne suffit pas.

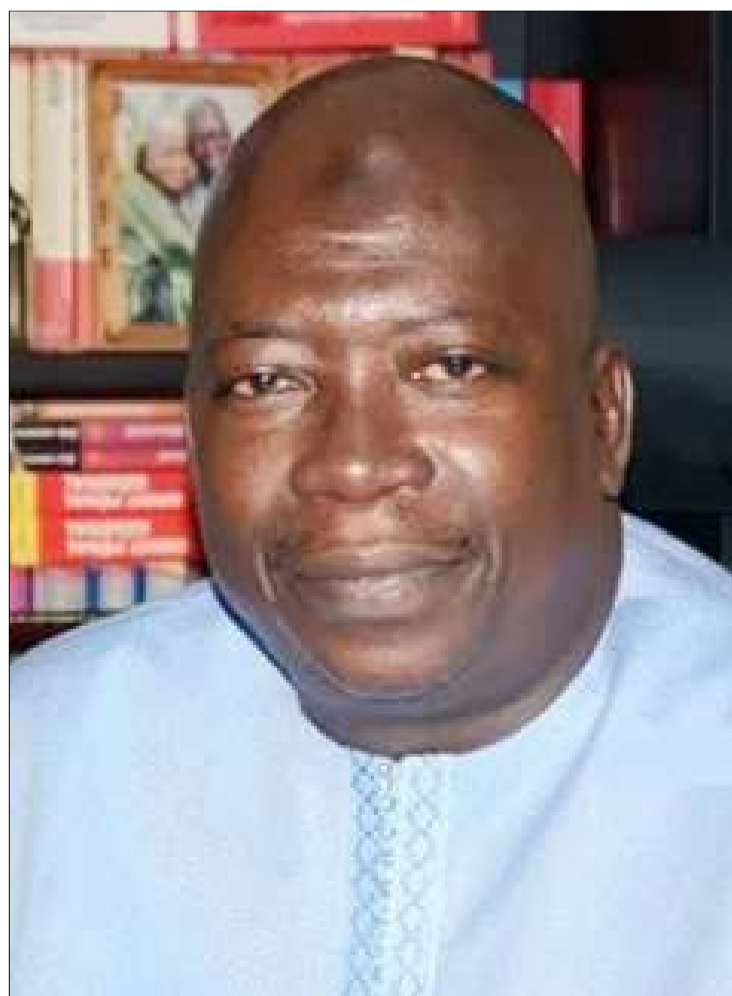
Il est vrai qu'au regard du patrimoine immobilier de certains commis de l'État et leurs revenus licites, on peut raisonnablement se poser des questions. On peut même être très choqué par le niveau outrageusement élevé des atteintes aux biens publics. Une pratique toujours déposée par la majorité des guinéens indépendamment de leur position politique. Mais quand on a judiciarisé la question, l'on est obligé d'aller au-delà des commentaires du quartier afin de monter un ou des dossiers assez solides pour résister à une analyse juridique approfondie même très approfondie.

On ne dira jamais assez que la création de la CRIEF est une initiative très salubre. Car cette juridiction permettra aux commis de l'État de ne plus confondre leurs patrimoines propres à

celui de l'État qui appartient à tous, de comprendre une bonne fois qu'ils sont au service de l'État et non le contraire et qu'ils doivent rendre compte de leur gestion.

Mais, aussi salubre soit cette grande œuvre de moralisation de la gestion publique, il faut veiller à ce qu'elle se fasse dans le strict respect de la loi. Quand on parle du respect de la loi, il y a sûrement des personnes aux affaires aujourd'hui qui peuvent s'en moquer en estimant que ce qui est plus important, ce sont les condamnations qui pourraient tomber et non la manière dont elles sont obtenues. Telle était l'attitude de bon nombre de ceux qui ont maille à partir actuellement avec la justice. Mais mal leur en a pris. Sachons donc que la roue, et c'est dans sa nature de tourner.

Me Mohamed Traoré
Ancien Bâtonnier



Humanitaire

Le colonel Doumbouya s'engage à adopter Safiatou Diallo...



Le président de la transition vient de poser un acte salulaire. Le colonel Mamadi Doumbouya a reçu en audience, le mardi 21 juin 2022, au Palais Mohammed V, Mlle Safiatou Diallo, qui a perdu ses deux parents dans un incendie, à Yimbaya-Tannerie, alors qu'elle affrontait les épreuves du BEPC. Il a par la même occasion promis de l'intégrer dorénavant dans sa famille biologique comme élément à part entière, avant de gratifier à Safiatou Diallo une bourse d'études post-bac à l'étranger, au frais de l'Etat guinéen.

Pour rappel, cet incident s'est produit le mardi, 14 juin dernier, faisant 3 morts dont le père, la mère et le petit frère de Safiatou Diallo âgé seulement de sept mois et des dégâts matériels importants. La cellule de communication de la présidence, annonce qu'en présence du ministre Secrétaire Général de la présidence, Colonel Amara Camara, et du Minis-

tre Directeur de Cabinet de la présidence, M. Djiba Diakité, la fille Safiatou Diallo et ses deux oncles ont été introduits au Palais présidentiel par M. Thierno Mamadou Bah, Conseiller personnel du Président de la Transition. Au cours de cette audience, le Président Colonel Mamadi a déploré ce drame. «En sa qualité de père de la nation, le Chef de l'Etat a fait part de sa compassion à la désormais orpheline avant de l'assurer de son total soutien».

Ainsi, en plus de bénéficiaire de l'entretien du Chef de l'Etat qui «l'intègre dorénavant dans sa famille biologique comme élément à part entière, Safiatou Diallo s'est vu gratifiée d'une bourse d'études post-bac à l'étranger, au frais de l'Etat guinéen».

Un acte hautement humanitaire du Chef de l'Etat dont se sont réjouis l'élève Safiatou Diallo et ses oncles en retour.

Amadou Tidiane Diallo

Paul Pogba à Conakry

«Ma chance c'est d'aller réussir et revenir aider mon pays»

L'international français d'origine guinéenne est arrivé dans la matinée de ce mardi 21 juin 2022 à Conakry. La visite de Paul Pogba en Guinée s'inscrit dans le cadre de la célébration de la 2ème édition de l'événement « 48heures pour la Guinée ».

La présence de Paul Pogba en Guinée se résumera en un dîner gala ce mardi au Palais du peuple et un match de charité au stade général Lansana Conté de Nongo ce mercredi 22 juin 2022.

A sa descente d'avion, le champion du monde français se dit heureux de revenir en Guinée après dix ans. «C'est avec une sensation très forte je reviens au pays. Ma famille est là et franche-



ment je reviens et je sens que la Guinée a changé. Malheureusement je n'ai pas pu venir auparavant avec toutes les compétitions, avec la pandémie de Covid19 mais maintenant je suis là, c'est aujourd'hui qui importe et suis fier. Suis Guinéen

d'origine pourquoi ne pas venir en Guinée ? Ces gens-là veulent me voir. Ça fait 11 ans, suis pas revenu ici, donc nous avons décidé de revenir parce que ce que nous faisons, c'est pour la Guinée et c'est pour aider la Guinée pour que le pays avance. Moi je sais que la chance qu'Allah m'a donnée c'est d'aller réussir et revenir aider mon pays dans pas mal de domaines surtout la santé, a-t-il dit.

Du haut de la voiture qui le transportait avec sa délégation, Paul Pogba après avoir esquissé certains pas de danse, a quitté l'aéroport international Ahmed Sekou Touré en direction de Kaloum.

Thierno Abdoul Barry

Après son altercation avec un journaliste des GG

La justice libère Soumah



Aboubacar Soumah, président du parti Guinée pour la démocratie et l'équilibre (GDE), a été libéré ce mardi soir. L'ancien député était poursuivi pour « injures et menaces » contre le journaliste Ahmed Camara de la radio Espace FM.

À la barre, il a nié les faits qui lui sont reprochés.

« Je suis satisfait de la bonne application qu'a fait le juge sur le dossier de monsieur Aboubacar Soumah. Il était poursuivi pour dit-on, des faits de violences et de menaces légères. Ces faits n'ont jamais existé, ils n'ont jamais été accomplis. Et les débats ont consisté à montrer aux magis-

trats et à l'assistance que c'était une poursuite absolument bidon », a indiqué son avocat au sortir du procès.

Pas d'accord avec la décision du tribunal, Elise Doua

Guilavogui, substitut du procureur a annoncé que le parquet va faire appel contre la décision : « Le tribunal a prononcé le renvoi des fins de la poursuite du prévenu, c'est-à-dire de monsieur Aboubacar Soumah et le parquet compte relever appel de cette décision. C'est nous qui avons poursuivi monsieur Aboubacar Soumah pour des faits de violence. C'est vrai qu'il était invité. Mais il n'était pas tenu de violenter ainsi un journaliste au sein d'un studio. »

A rappeler que le leader politique a été interpellé suite à une altercation avec un journaliste dans l'émission Les Grandes Gueules de Espace FM.

guinee7.com

Appel au dialogue du PM

«C'est une main qui n'est pas franche pour désamorcer l'allure» (Abdoulaye Bah)

C'est à la faveur d'une conférence-bilan sur l'immersion du gouvernement, que le locataire du palais de la colombe, a appelé tout un chacun à venir à la table de dialogue.

Pour Abdoulaye Bah un des conseillers politiques du leader Cellou Dalein Diallo, à travers cette sortie de Mohamed Béavogui, le gouvernement tend une main qui n'est pas franche.

« Le gouvernement est paniqué, il est perturbé parce qu'il n'est pas sur la bonne voie. C'est de la manipulation publique et cha-

que fois que les guinéens s'organisent pour sortir dans la rue, le gouvernement tend une main qui n'est pas franche pour désamorcer l'allure. Cet appel du premier ministre n'est pas sincère, c'est de la fuite en avant et ça bloque le pays. Ce gouvernement doit savoir qu'on ne peut pas gouverner avec de la mesquinerie intellectuelle. On ne peut pas gou-

verner avec du mensonge, de la manipulation, la mauvaise foi et l'égoïsme. Le FNDC et les partis politiques les a menacé et ils sont en train de changer de cap », a-t-il lancé ce mardi au cours d'un entretien avec mosaiqueguinee.com.

Saidou Barry

États-Unis

Cellou Dalein échange avec des responsables du département d'État

En tournée aux États-Unis d'Amérique depuis la semaine dernière, le président de l'Union des forces démocratiques (UFDG) a échangé mardi 21 juin avec des responsables du département d'État américain et de l'ambassadeur des États-Unis en Guinée sur la transition guinéenne.

Cellou Dalein Diallo indique avoir eu des échanges fructueux avec Ervin Massinga, premier sous-secrétaire d'État adjoint pour les affaires africaines et ses collaborateurs et le diplomate Troy Fitrell sur la transition et notamment le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée.

« J'ai eu, ce mardi 21 juin, des échanges très fructueux au Département d'État américain avec M. Ervin Massinga, premier sous-secrétaire d'État adjoint pour les affaires africaines entouré de ses collaborateurs, Mme Elizabeth Pelletreau, Directrice du Bureau de la démocratie, des droits de

l'homme et du travail et M. Brian Neubert, Directeur des Affaires Ouest-Africaines, en présence de l'Ambassadeur des USA en Guinée M. Troy Fitrell, sur la transition en Guinée.

J'ai noté avec satisfaction l'intérêt que nos interlocuteurs portent à un retour diligent à l'ordre constitutionnel dans notre pays et leur disponibilité à accompagner le processus.

Nous avons noté une parfaite convergence de vue sur la nécessité, en cette période d'exception, de promouvoir le dialogue politique à l'effet d'obtenir un consensus aussi large que possible sur les termes de la transition.

Nos interlocuteurs n'ont pas manqué d'exprimer leurs



préoccupations face à la suspension par les autorités de certaines libertés fondamentales notamment la liberté de manifestation », a souligné Cellou Dalein Diallo.

Le président de l'UFDG est en tournée aux États-Unis d'Amérique depuis le 14 juin. Une tournée qui le conduira après au Canada.

Sékou Koundouno

«Aucun militaire n'a encore été convoqué devant la CRIEF»

Le 5 septembre 2021, le Colonel Mamadi Doumbouya avait ouvertement critiqué le culte de la personnalité et la personnalisation du pouvoir sous le régime de Alpha Condé.

Mais neuf mois après, où on en est ? Le culte de la personnalité a-t-il disparu ? Pour répondre à ces questions, il suffit de parcourir la ville de Conakry et d'écouter certains discours. Des portraits géants du Président de la Transition sont affichés partout. Dans les discours, c'est à peine si certains thuriféraires ne le qualifient pas « d'envoyé de Dieu » ou de « messie ». C'est de cette manière que commence le culte de la personnalité sous tous les régimes.

Quant à la personnalisation du pouvoir, il n'est pas rare d'entendre que le Président de la Transition a fait don de ceci ou de cela à telle ou telle structure alors qu'il s'agit de biens ou fonds publics. S'il était véritablement opposé au culte de la personnalité et à la personnalisation du pouvoir et si sa dénonciation du 5 septembre n'était pas simplement de la poudre aux yeux, il aurait été sans doute le premier à mettre fin à ces fléaux. Mais il semble y prendre goût et laisse faire puisque ces actes et discours flattent son ego.

En fin de compte, il a tout simplement fait un mauvais procès à Alpha Condé. D'un côté, le Président de la Transition avait promis de moraliser la vie publique en menant une guerre sans merci contre les crimes économiques et financiers. Cette promesse s'est traduite par la mise en place d'une juridiction spécialisée.



Mais apparemment, dans l'entendement du Colonel Mamadi Doumbouya et de ses magistrats, seuls les civils ont commis des infractions économiques et financières. Les militaires quant à eux sont des modèles de vertu. Aucun militaire n'a encore été convoqué devant la Cour de répression des infractions économiques et financières. Il y a quelques jours, le ministre de la Défense dénonçait une surfacturation du prix de transport du riz destiné aux militaires. Cela peut-il se faire sans la complicité d'hommes en uniforme exerçant de hautes fonctions administratives. Et que dire de ces haut-gradés qui ont de somptueuses propriétés à Conakry ou ailleurs ? On comprend bien le souci du « Parrain O+ » de ne pas mécontenter des éléments influents de la « Grande muette » pour préserver la stabilité de son régime. Mais il doit se garder de créer des guinéens supérieurs à d'autres parce qu'ils portent l'uniforme.

SEKOU KOUNDOUNO
RESPONSABLE DES STRATÉGIES ET PLANIFICATION DU
FNDC
MEMBRE DU RÉSEAU
AFRIKKI NETWORK

Contribution

Comment la Guinée a-t-elle été peuplée ?

Ils se seraient dispersés en trois vagues : certains seraient restés à Fouladougou, d'autres se seraient implantés à Brigo et la troisième vague serait descendue plus au Sud pour fonder le Ouassoulou ou Wassoulou. Ce terme serait une prononciation en un seul mot du groupe de mots « *Wa solon* ou *Oua Solon* » qui signifie en *bamanakan*^[35] (*aller se confier*). C'est ce dernier groupe de migrants peul qui va se disperser en deux : l'un va rester dans le Ouassoulou et l'autre descendra plus au Sud. Ces derniers sont les Peul animistes du groupe de Koli Tenguela. Ce point de vue est aussi celui de KOUYATE (1978 : 29)^[36] qui dit :

« *L'arrivée des Peul au Wassulu se situe à la même période que l'invasion des Peul animistes dans le Foutah Djallon sous le commandement de Koly*

Tenguela au XV^{ème} siècle ».



DEVEY (2009 : 32), Géographe et historienne va dans le même sens dans son livre intitulé « *La Guinée* » quand elle écrit :

« *Le Wassoulou: vaste territoire Peul occupé jadis par les Bambara, qui s'étend sur les rives du Sankarani entre le Mali, la Guinée et la côte- d'Ivoire* ».

Les Peul du Wassoulou sont donc ces Peul séden-

tarisés, devenus agriculteurs^[37] qui se sont fortement métissés avec les Malinké et auxquels ils ont emprunté la langue et certaines normes culturelles tout en gardant leur patronyme (*Diallo, Diakité, Sidibé et Sangaré*) et aussi certains traits forts de leur identité ethnique peul. D'ailleurs les griots du mandingue ne se trompent pas lorsqu'ils disent, pour vanter les Peul du

Wassoulou, « *Bugutudu ani Bugubô, Fila sinani, Djatra sinani* »^[38].

Les Wassoulonké se désignent Peul et les Malinké, avec lesquels ils vivent en harmonie, les désignent comme des Peul. Lors des cérémonies comme le mariage, le baptême et autres activités sociales, la part (viande, colas et autres biens symboliques) dédiée aux Ouassoulonké dans le manding est celle de tous les Peul qu'ils soient du Oassoulou, du Foutah Djallon, du Macina ou du Foutah-Tooro.

4) LES DIAKANKE ET LES SARAKOLLE

Les Diakanka et Sarakollé ont aussi migré au Foutah Djallon. Ils seraient des Soninké qui auraient migré de Dia (village de Macina). Ils auraient transité dans Djambokhoum (République du Mali), à Bambouk (Sénégal) vers le XVI^{ème} siècle en fondant le village de Diakaba dans ce pays. Il

semble que de ce village, ils se seraient dispersés vers les autres localités des pays limitrophes du Mali (Guinée, Gambie et Côte d'Ivoire).

La communauté Diakhanké^[39] s'articulerait autour de quatre clans : SQUARE, DRAME, GUIRASSY, FADIGA. Ces quatre clans sont appelés les quatre foyers ou (boloun naano ou boulou naano)^[40]. À ces quatre clans se seraient ajoutés les DIAKHITKABA, les SYLLA, les GASSAMA-DIABY, les DANSOKHO, les DIAKHABY, les SAVANE, les BADIO, les SAKHO, etc.

L'installation des Diakanka au Foutah Djallon est relativement récente et correspondrait à la prédominance des Peul et de l'Islam. Pour l'essentiel, les professeurs d'Histoire de l'Institut Gamal Abdel Nasser disent que : « *les Diakanka s'installent au Foutah Djallon*

(Suite à la page 11)

Droits de l'enfant en Afrique

Mettre l'accent sur la justice pénale pour enfants en Guinée

Le 16 juin 2022 marque comme de coutume la journée internationale de l'enfant africain, une date symbolique à l'intérieur du mois de juin, mois consacré en Guinée, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, avec force réjouissances et fastes. Quelques jours auparavant, le personnel² du Tribunal pour enfants de Conakry s'était mis en grève pour exiger un local adéquat devant abriter l'institution destinée à rendre la justice dédiée aux enfants, une demande récurrente depuis une dizaine d'années. Paradoxe ! D'un côté, des moyens colossaux sont déployés pour des réjouissances éphémères, de l'autre côté, de légitimes revendications ne sont pas couvertes. Nous avons consacré, dans un passé récent, une tribune pour attirer l'atten-

tion sur le dénuement dans lequel se trouve le système de justice pour enfants en Guinée.

Dans la présente tribune, nous allons rappeler les obligations de l'Etat guinéen pour la mise en place d'un système de justice pour enfants avant d'indiquer les perspectives pour le rendre efficace afin d'assurer pleinement la promotion et de protection des droits de l'enfant en Guinée.

Rappel des obligations internationales de la Guinée en vue de maintenir un système de justice pour enfants efficace

La Guinée est partie non seulement à la *Convention relative aux droits de l'enfant* de 1989 mais aussi à la *Charte africaine des droits et bien-être de l'enfant* de 1991. Chacun de ces deux

textes reconnaissent à l'enfant un système de justice différent de celui des adultes et est fondé sur la réinsertion plutôt que sur la sanction. L'article 37 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* précitée souligne l'interdiction de la torture, de l'emprisonnement à vie, l'arrestation illégale et arbitraire, le traitement humanitaire, la séparation de l'enfant privé de liberté et de l'adulte, l'accès à une assistance juridique, ... A l'instar de l'instrument universel, la *Charte africaine des droits et bien-être de l'enfant* sus-évoquée reconnaît, en son article 17, la spécificité de la justice pour enfants.

A ces deux textes phares, s'ajoutent de la soft law – guide – fait de résolutions non contraignantes mais très importantes allant dans le même sens et visant l'objec-

tif fondamental la protection des enfants en conflit avec la loi. Ce sont entre autres les *Règles de Beijing*, les *Règles de La Havane*, les *Principes de Ryad* et les *Règles de Tokyo* portant entre autres sur l'administration de la justice pour mineurs, les mesures non privatives de liberté, la prévention de la délinquance juvénile, ... Tous ces principes et règles se ramènent à un seul principe : la privation de la liberté de l'enfant de doit être qu'une « mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible ».

En adoptant le *Code de l'enfant*, en révisant le *Code pénal* et le *Code de procédure pénale* et en mettant en place une organisation judiciaire prévoyant le juge des enfants, le Tribunal pour enfants de Conakry et la

Chambre spéciale pour enfants, entre autres, la Guinée se conforme, en théorie, au principe de spécialité de la justice pour mineurs. Cependant, en pratique, on note le manque criard de locaux, l'insuffisance des moyens matériels, humains et financiers ainsi que d'autres problématiques concernant le système de justice pénale pour enfants en Guinée. L'absence d'un siège adéquat pour le Tribunal pour enfants de Conakry depuis sa création, en dépit de louables efforts du personnel sous la conduite de son dévoué Président, est une parfaite illustration.

Les perspectives pour un système de justice pour enfant efficace en Guinée

La Guinée, avec l'appui de

(Suite à la page 11)

Contribution

Comment la Guinée a-t-elle été peuplée ?

dans de gros villages, à l'abri et sous la protection des Peul avec lesquels ils développeront des relations de cousinage assez poussées ». On les retrouve nombreux un peu partout, particulièrement dans le Koumbia, Tougue, Mamou, Mali, Dalaba, Gaoual et Koundara.

5) LES MALINKE

NIANE (1960), parlant de l'occupation du Manding, affirme que « toutes les traditions malinké attestent que la terre était déjà occupée, les premiers occupants n'étaient pas de race manding ». Les Korogba auraient précédé les Malinké en Haute Guinée. Les Bambara et les Dialonké auraient aussi précédé les Malinké avant d'être refoulés plus au nord, pour les premiers et vers l'ouest pour les seconds, sous le règne de Soundiata KEITA. Lors de la fondation de l'empire du Mali^[41], Soundiata KEITA pour vaincre Soumangourou KANTE parvient à unifier les différentes tribus Malinké (KEITA, KONDE, TRAORE, KOUROUMA, CAMARA), à rassembler sous son commandement les armées de différents petits royaumes en lutte contre l'empire Soso avant de sortir victorieux.

A la suite de cette victoire, Soundiata KEITA va étendre son empire sur une grande partie de l'Afrique de l'Ouest. C'est son expédition militaire la plus éloignée qui ira détruire les états dans le Sine (actuel Sénégal) et établir, en se métissant aux populations locales (les Diola), l'Etat du Gabou (qui va couvrir l'intégralité de la Guinée-Bissau, la Casamance, la Gambie et la partie nord de la Guinée, Gaoual et Koundara) (Sékéné Mody CISSOKO, 1981)^[42].

A partir des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, la chute de l'empire du Mali accélère la migration des Malinké qui s'installèrent dans les régions septentrionales de l'actuelle Côte d'Ivoire et plus au Sud de la Guinée dans la région actuelle de la Guinée Forestière. Une région dans laquelle ils vont se métisser aux Kpèlè pour donner les Konianké et avec les Loma pour donner les Toma-ma-

nia.

6) LES MANINKA-MORY

Les Maninka-Mory, dont les actuels noms de famille sont CISSE, DIANE, KABA, SANOH seraient d'origine Sarakollé du Moyen-Niger dans le Ghana. Après la disparition de l'empire du Ghana par suite d'un dessèchement progressif du désert et des attaques armées des almoravides, les Sarakollé se dispersèrent.

Ils seraient arrivés dans l'actuelle préfecture de Kankan autour du XVII^{ème} siècle. Et selon les traditions écrites de Kankan, les Maninka-Mory sont originaires de Diafounou (Soudan). A la suite de guerres, ces « Diafounouké » quittèrent leur pays et vinrent demander l'hospitalité aux tribus malinké du Haut-Niger (en particulier aux KONDE qui occupaient la région de Kankan). Les Malinké accueillirent les nouveaux migrants qui finirent par se créer une province^[43] à l'intérieur du Manding : le Baté^[44]. Géographiquement, le Baté longe le fleuve Milo avec 12 villages dont les principaux sont : K a n k a n , Karafamoudouya, Nafadji, Bakonko, Fodécariah.

Ces Sarakollé adoptèrent le malinké comme langue et apportèrent avec eux l'Islam d'où le nom qu'on leur donna : Maninka-Mory (ce qui veut dire marabouts des Malinké). Certains de ces Maninka-Mory, en particulier des TURE, YANSANE et FOFANA, quitteront Kankan vers la fin du XVIII^{ème} siècle à la suite de démêlés avec Burama KONDE (un farouche animiste), traversent le Foutah Djallon, le Kanya, le Sumbuya pour certains et pour d'autres, la région kissi pour s'échouer sur les bords du Kissi-Kissi (le Morya). Ce sont leurs descendants qui sont dans les préfectures de Kindia et de Forécariah auxquels la communauté soussou leur a donné le nom de : Moryanais. D'autres feront une courte migration et s'arrêteront entre Bissikirim et Dabola. Les plus nombreux, les KABA, SANOH, DIANE, CISSE, sont restés dans le Baté.

7) LES KONIANKA

De même que les « Toma-manian » sont le croisement culturel des Malinké et des Loma, les Konianka seraient, selon Ibrahim Kalil TURE (1973)^[45] le croisement entre Malinké et Kpèlè. Selon Ibrahim Kalil TURE, à la chute de l'empire du Mali et des désordres qui s'en sont suivis, il y a eu deux grandes vagues migratoires en direction de la région forestière.

La première concernait en majorité des KONDE et des KURUMA qui auraient repoussé des Djalonké plus en profondeur dans l'actuelle préfecture de Faranah et un peu plus en profondeur dans le Foutah Djallon.

La seconde vague migratoire était composée da-

vantage de KEITA et de KAMARA. La rencontre entre les deux communautés Malinké dans la forêt et les Loma (à l'époque où la forêt couvrait très certainement les préfectures de Beyla, de Kérouané et de Kissidougou) donna naissance deux nouveaux groupes humains : les Konianké et les Toma-mania.

1. LE SUD DE LA GUINÉE (KISIA/LOMA/KPELE)

Les Kisia, les Loma et les Kpèlè habitent, très majoritairement, dans la région dite forestière de la Guinée. M'Bala Friki CAMARA (1980 : 9)^[46] partage l'idée selon laquelle, c'est l'assèchement du Sahara qui aurait poussé les populations qui habitent la région forestière de la Guinée à re-

descendre vers le Sud. Il ira jusqu'à affirmer que dans cette région (le Sud de l'Afrique de l'Ouest) ne vivait aucune population avant le dessèchement du Sahara.

1. LES KISIA

Aly Gilbert IFFONO (1975)^[47] dans son mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures avoue d'abord que le pays d'origine des Kisia reste peu connu. Cet aveu fait, il soulève les différentes hypothèses et en discute la pertinence et la cohérence. Il prend appui sur deux versions.

La première fait descendre les Kisia de Fa-Magan, un roi vaincu par Soundiata KEITA en 1228 et qui aurait migré avec sa famille et se

(Suite à la page 12)

Droits de l'enfant en Afrique

Mettre l'accent sur la justice pénale pour enfants en Guinée



ses partenaires bi et multilatéraux que sont l'UNICEF et autres, doit inscrire comme priorité la justice pénale pour enfants dans son agenda de développement. Dans ce cadre, l'acte le plus urgent est de doter le Tribunal pour enfants de Conakry d'un siège fonctionnel. En

outre, les actions qui suivent doivent être envisagées à savoir former des magistrats spécialisés en droits de l'enfant, installer des centres ouverts pour les enfants en conflit avec la loi, s'efforcer d'agir dans la prévention de la délinquance juvénile, etc....

En somme, la spécificité du système de justice pénale pour enfants est érigée pour tenir compte de la vulnérabilité de l'enfant en vue d'accroître sa protection. Elle ne saurait être prétexte pour en diminuer la même protection, par faute d'allocation de moyens adéquats et suffisants. Pour rappel, le 16 juin est choisi en souvenir du massacre d'enfants par le pouvoir d'apartheid lors d'une marche à Soweto (Afrique du Sud) pour défendre leurs droits, le 16 juin 1976. A l'occasion de ce mois de juin, mois de l'enfant africain, nous formulons nos vœux de bon respect des droits de l'enfant, à l'endroit tant aux enfants – particulièrement ceux qui sont en conflit avec la loi – qu'à celles et ceux qui œuvrent pour leur mise en œuvre.

Conakry, le 15 juin 2022
-Juris Guineensis No 31

Dr Thierno Souleymane BARRY,
Docteur en droit, Université Laval/
Université de Sherbrooke (Canada)
Professeur de droit, Consultant et
Avocat à la Cour

Contribution

Comment la Guinée a-t-elle été peuplée?

serait senti sauvé en arrivant à la lisière de la forêt et aurait déclaré en maninkaka « Mbara kissi ». La seconde version affirme que les Kisia sont des migrants qui ont dû se battre avec les mains nues pour vaincre des populations trouvées sur place (entendez la région d'habitation actuelle des Kisia). Les vaincus auraient donné aux vainqueurs le nom de « Kisi-Kisi » : une expression qui désigne ceux qui les auraient refoulés.

Analysant ces deux hypothèses, Aly Gilbert IFFONO (1975) arrive à la conclusion qu'elles souffrent de plusieurs lacunes. Par exemple, Aly Gilbert IFFONO (1975) se demande, avec beaucoup de justesse, comment expliquer que les descendants de Fara-Magan parlent une langue différente de celle de leur origine ? Pour la seconde hypothèse, il constate que celle-ci ne dit pas d'où viennent les Kisia, même si la version dit comment ils se sont installés. La conclusion à laquelle est parvenue Aly Gilbert IFFONO

(1975) est qu'au XIII^{ème} siècle les Kisia étaient déjà dans la région qu'ils occupent actuellement. Cette thèse n'est pas celle de SURET-CANALE (1971 : 173)^[49] qui affirme de son côté que les Kisia :

« Chassés au XVII^{ème} siècle du Sud-Est du FoutahDjalou par les Dialoké, les Kisia étaient originaires des cultivateurs semi-nomades dont la culture fondamentale était le fonia ».

Quelle que soit la période d'arrivée et d'installation des Kisia dans leur lieu d'habitation actuel, on peut être d'accord avec Aly Gilbert IFFONO (1975) pour dire que le mouvement migratoire des Kisia s'inscrit dans le vaste mouvement migratoire des populations Ouest-africaines consécutif au dessèchement du Sahel, à l'invasion et à la destruction de l'empire du Ghana. La particularité de ce mouvement réside dans le fait que les Kisia semblent être avec les Mandeyi et, semble-t-il les Baga, les populations guinéennes qui ont fait la trajectoire Est-Ouest-Sud. C'est-à-dire du Sahel vers le

Foutah Djalou avant de redescendre vers le Sud de la Guinée et à la côte pour les Mandeyi et les Baga.

2. LES LOMA

Les Loma se désignent eux-mêmes par le nom de « Lomagi ». Il semble que les Loma seraient les plus anciens établis dans la région forestière. Pourtant, certains des historiens qui ont travaillé sur la mise en place des Loma, comme Facinet BEAVOGUI (1975 : 11)^[49], sont catégoriques : « le pays d'habitation actuel (la préfecture de Macenta) n'a pas été le premier où ils auraient habité ». Pour cet auteur, les Loma auraient migré du Nord vers le Sud, de la région de Kérouané et de Beyla vers Macenta. Pour arriver à cette affirmation, Facinet BEAVOGUI (1975) se serait appuyé sur les traditions relatées par les populations et les documents produits par les missionnaires et les explorateurs.

Selon Facinet BEAVOGUI (1975), les Loma auraient été refoulés du triangle de Kérouané, Beyla et Kissidougou par la migration Malinké autour du XIII^{ème} et du XIX^{ème} siècle. Cette migration Malinké et la cohabitation avec les Loma aura comme conséquence la création d'un groupe nouveau : Les TomaManian qui sont le résultat d'un métissage culturel et biologique entre les deux communautés.

3. LES KPELE

Le mot Kpèlè signifierait le pays. Le pluriel de Kpèlè donnerait Kpèlègha et au singulier Kpèlènum qui signifierait : Kpèlè pour pays et « mum » pour personne. On peut donc dire que Kpèlènum serait un terme qui désigne « une personne du pays ». Les Kpèlè disent parler la langue Kpèlèwo.

Dans le souvenir collectif des Kpèlè relaté par CAMARA (1980 : 22), ils disent être « tombés du ciel entre Böola et Beyla ». Mais puisque nous savons que personne ne tombe du ciel, on peut dire que la région de Beyla serait le souvenir, non encore oublié, de la migration Kpèlè vers les préfectures de N'Zérékoré, de Yomou et du Libéria. La migration Kpèlè vers la zone forestière

résulterait du même mouvement qui a poussé celle des Loma : la migration Malinké avant la fondation de l'empire du Mali et plus après sa chute.

4. LES DJÖÖTAMUM, LES KÖLÖGHA ET LES MANOO

Les Djöötamum et les Kölögha sont des populations qui ont presque totalement disparu. Elles ont été absorbées linguistiquement et culturellement par les Kpèlè avec lesquels ils par-

tagent la même langue, à quelques exceptions près, la culture et la zone d'habitation.

Les Djöötamum sont un groupement humain dont la décomposition du nom donnerait, selon Pèpè Pierre Camara (1970)^[50], Djöö pour descendant, töö signifierait ancêtre et mum, la personne. Cette combinaison signifierait que les Djöötamum sont les personnes descendantes des ancêtres. Ils parleraient le Djööwötawoo qui serait une

variante du Kpèlè. Ils habitaient à l'Est de la préfecture de N'Zérékoré et

dans une partie de la Côte d'Ivoire. De nos jours, ils se confondraient aux Kpèlè, pour ceux qui vivent en Guinée.

Les Kölögha est le pluriel de Kölönum qui, décomposé, donnerait, selon Pèpè Pierre CAMARA (1970), pays (Kölön) et personne pour le suffixe mum.

(A suivre)

(Par Pr. Alpha Amadou Bano Barry)

Amadou Doumbouya (DG SONAP)

« Il n'y a pas de pénurie, les bateaux sont là et vont commencer à desservir... »



Les utilisateurs d'engins roulants sont confrontés depuis hier lundi, à un manque criard de produits pétroliers dans les stations services tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays.

Dans une communication ce mardi 21 juin pour expliquer cette situation, le Directeur général de la Société Nationale de Pétrole (SONAP) Amadou Doumbouya a affirmé qu'il n'y a pas de pénurie de carburant. Trois (3) bateaux sont, en ce moment, aux quais du port autonome de Conakry et va commencer à desservir plus tard demain mercredi.

« Ce n'est pas comme s'il y avait pénurie de carburant dans le pays. On a actuellement même, 3 bateaux dont 2 gasoils et un d'essence. Qu'est-ce qui se passe ? C'est la première fois que l'Etat prend en charge l'importation des produits pétroliers, le premier bateau est

venu ici le 10 du mois passé. Certaines banques ne sont pas encore habituées à avoir l'Etat comme client. Il y a donc des procédures de validation qui sont en cours. On remercie Dieu, car c'est fini. A partir de la journée d'aujourd'hui, plus tard demain matin, les bateaux vont commencer à desservir. Il n'y a pas de pénurie de carburant », a-t-il expliqué.

Selon Amadou Doumbouya, ce retard dans la distribution n'est pas dû à un manque d'anticipation de leur part car la procédure de validation des documents par la banque devant aboutir à l'autorisation de débarquement, a été engagée depuis 3 semaines.

« On n'a pas manqué d'anticipation, c'est juste que certaines institutions financières ont leurs sièges à l'étranger et ont des procédures de validation très longues. Ça fait 3 semaines qu'ils ont les

dossiers. Mais malheureusement, ce n'est pas le département d'ici qui doit valider mais plutôt celui basé à l'étranger. En plus, il y a avait d'autres tracasseries liées au prix parce qu'on vendait en deçà du prix normal. Avec l'implication des nouvelles autorités, du ministre de l'économie et des finances, la situation est débloquée. Dès que les bateaux vont commencer à desservir, nous allons demander de mettre d'abord le cap en priorité, sur les zones les plus impactées aujourd'hui », a-t-il rassuré. Quant au prix à la pompe, le Directeur a rassuré que les instructions reçues du président de la République, ne font pas mention d'une augmentation pour le moment. « Le président de la République fait tout pour maintenir le prix au niveau actuel. La preuve en est que, le prix normal est de 12.200 GNF. Comme nous n'avons pas de petits billets, ça devrait être à 13.000. Mais quand les papiers sont arrivés chez le président de la République, il a dit non, il on reste à 12.000 GNF. Malgré nous vendons à 12.000, la population pense que c'est une augmentation, mais en réalité, nous vendons avec une petite perte », a-t-il expliqué.

MohamedNana Bangoura

Opinion

Une démocratie africaine à inventer ?

Selon les résultats d'une étude menée par la fondation sud-africaine Ichikowitz dans une quinzaine de pays, les jeunes Africains rejettent la démocratie à l'occidentale sans pour autant vouloir trop s'en éloigner. Ils espèrent pour le continent un modèle de gouvernance qui respecterait ses propres systèmes et institutions pour se développer – une révolution intellectuelle...

Le Sommet de Copenhague sur la démocratie a eu lieu les 9 et 10 juin dernier. Il s'est tenu dans le contexte d'une guerre russo-ukrainienne qui, parmi d'autres événements, accentue les lignes de fracture au sein de la communauté des nations. Comme à l'époque de la guerre froide, l'affrontement est présenté comme fondamentalement idéologique. D'un côté, il est question, nous dit-on, d'un corps-à-corps entre « démocraties » et « autocraties » ; de l'autre, d'une croisade contre l'impérialisme occidental et en faveur de la souveraineté des peuples.

Ces débats peuvent paraître éloignés des préoccupations des pays africains, pourtant ils les concernent directement. Après tout, la vague de putschs qui a balayé des gouvernements d'Afrique centrale et de l'Ouest ces derniers mois a remis au goût du jour le sempiternel débat sur l'enjeu de la gouvernance. Par ailleurs, des manifestations antifrancophones continuent d'avoir lieu dans divers pays africains pour réclamer le respect, par la France, de la souveraineté des peuples d'Afrique.

Égalité, liberté d'expression, élections transparentes

La question reste donc posée à chaque Africain concernant le type de régime politique/ qui sied le mieux aux intérêts du continent. Il se trouve qu'elle a été soumise récemment à de nombreux jeunes (âgés de 18 à 24 ans) par la fondation sud-africaine Ichikowitz, dans une étude menée à travers une quinzaine de pays. Selon les résultats, 53 % des sondés estiment que « la démocratie à l'occidentale ne convient pas au contexte africain. Les pays devront [donc] concevoir leurs propres systèmes et institutions démocratiques pour se développer ». Pour 39 % des sondés, en revanche, la réplique du modèle démocratique occidental est la voie



du salut. Près de 74 % des jeunes gens interrogés s'accordent néanmoins sur l'idée que « la démocratie est préférable à toute autre forme de gouvernement et devrait être recherchée ».

À quoi pourrait ressembler ce système politique dont le visage devrait être différent du modèle occidental sans pour autant trop s'en éloigner/ ? Difficile à dire. Mais peut-être le fait que la création d'emplois bien rémunérés soit « la priorité principale » pour ces jeunes, qu'en outre ils considèrent l'égalité des citoyens devant la loi, la liberté d'expression et les élections « libres et transparentes » comme « les piliers les plus importants de la démocratie », permet-il d'y voir clair. En fait, pas vraiment. Après tout, les piliers mentionnés constituent le socle des démocraties libérales occidentales. À quoi on peut objecter que les exemples abondent de régimes rompus aux élections « libres et transparentes » qui produisent des pouvoirs incapables de réduire le chômage et de créer des emplois à la mesure des besoins de leur économie/ ; à l'inverse, certains régimes peu convaincus des vertus de la démocratie électorale s'avèrent redoutablement efficaces.

Les Chinois satisfaits de leur gouvernement

Les résultats de l'Indice de perception de la démocratie 2022 (IPD) – présentée comme « l'étude la plus exhaustive sur la démocra-

tie au niveau mondial », même si elle réussit l'exploit d'ignorer l'Afrique – publiés par l'Alliance des démocraties, sponsor du Sommet de Copenhague, donnent des informations qui permettent de progresser dans notre réflexion. Le tableau d'honneur des pays dont les citoyens considèrent qu'ils sont les plus démocratiques comprend la Chine (83 %), le Vietnam (77 %), Taïwan (75 %).

Ce résultat surprendra peu ceux qui suivent les résultats des travaux de l'Ash Center de la Harvard Kennedy School, qui scrute méticuleusement l'opinion publique chinoise depuis 2003 et a établi en 2020 que 93,1 % des Chinois étaient « satisfaits dans l'ensemble » de leur gouvernement. Autre enseignement de l'IPD, 63 % des Américains estiment que leur gouvernement « sert seulement les intérêts d'une minorité », contre 51 % des Européens et 7 % des Chinois (33 % au niveau des pays asiatiques). Enfin, il n'est pas inutile de noter que, dans l'ensemble des pays sondés, les inégalités économiques constituent la « menace principale/ pour la démocratie ».

La forme d'un côté, la substance de l'autre

Le débat oppose deux camps/ : le premier a une conception rigide de la démocratie, considérée comme une fin en soi. Elle se justifie par elle-même. Le deuxième estime que la démocratie est un moyen, un

mécanisme parmi d'autres, au service d'un intérêt supérieur. La défense de celui-ci constitue la raison d'être de l'État. Ici la démocratie ne se justifie donc qu'au regard de cet objectif ultime.

Le premier groupe considère que la légitimité d'un pouvoir tient en dernier ressort dans son respect des « normes démocratiques », là où le deuxième groupe estime au contraire que c'est de la capacité d'un État à satisfaire le « bien commun », à réaliser cet intérêt supérieur, que naît sa légitimité. La forme d'un côté, la substance de l'autre. À quel-

ques nuances près, certes, la conception occidentale d'une part, la logique asiatique de l'autre. Et l'Afrique/ ?

En définitive, ce que confirment ces différentes études, c'est qu'il n'existe pas de modèle unique. Et, s'il existe, l'universalisme n'est pas l'apanage d'une civilisation. Dès lors, il convient de se libérer de l'influence occidentale qui pèse sur la vie intellectuelle africaine, non pas nécessairement pour voguer vers des cieux asiatiques, mais pour penser par nous-mêmes, en fonction de nos aspirations. Les jeunes sondés par la Fondation Ichikowitz ne disent pas autre chose lorsqu'ils préconisent « une démocratie africaine ». Cette jeunesse qui, malgré la pression médiatique, persiste à acclamer des militaires putschistes, appelle à une révolution intellectuelle pour enfin penser nos maux, concevoir nos solutions, défendre notre vision du monde.

Par Yann Gwet
Essayiste camerounais. Diplômé de Sciences Po Paris, il vit et travaille au Rwanda.

Billet

J'entends des enseignants déclarer qu'ils n'ont pour mission que d'instruire les enfants, que l'éducation de ceux-ci relève de leurs parents. J'admets pour ma part que si les parents sont tenus de jeter les bases de l'éducation, l'école ne saurait se dérober de sa mission éducatrice sans laquelle elle ne produirait que des robots, des êtres sans âme.

Walaoulou BILIVOGUI

Lisez le journal numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Santé... Santé... Santé...

Vous pouvez rester en équilibre 10 secondes sur une seule jambe ? Voici ce que cela dit de votre santé...

Selon une nouvelle étude internationale, les personnes ne pouvant pas se tenir debout sur une jambe pendant 10 secondes auraient presque deux fois plus de risque de mourir dans les 10 ans.



S'il ne s'agit que d'un travail observationnel, les résultats de cette étude publiée dans la *British Journal of Sports Medicine* sont frappants. Selon elle, les personnes d'âge moyen et âgées ne pouvant pas tenir en équilibre sur leur jambe pendant 10 secondes seraient presque deux fois plus susceptibles de mourir dans les 10 prochaines années que ceux qui y parviennent.

Pendant 12 ans – entre 2008 et 2020 –, des chercheurs du Royaume-Uni, des États-Unis, d'Australie, de Finlande et du Brésil ont suivi 1 702 personnes âgées de 51 à 75 ans et à démarche stable. Au début de l'étude et pour standardiser le test, les participants ont été invités à placer l'avant de leur pied sur l'arrière de la jambe inférieure opposée, le regard fixé droit devant et tenir pendant 10 secondes, sans aucun soutien supplémentaire. Chaque participant disposait

de trois tentatives par pied.

Au total, **21% des participants ont échoué au test**. 54% des personnes âgées de 71 à 75 ans étaient incapables de tenir en équilibre contre seulement 5% des 51 à 71 ans. Les personnes ayant échoué étaient plus susceptibles d'être plus âgées, en surpoids ou d'avoir un diagnostic de diabète.

Inclure la position dans le cadre d'un examen physique de routine

À la fin de la décennie, **123 personnes étaient décédées (soit 7% des participants)** de causes diverses. Environ 17,5% des personnes qui avaient échoué au test faisaient partie de celles qui étaient décédées, contre 4,6% de celles qui avaient réussi. Et après avoir pris en compte l'âge, le sexe et autres conditions, les chercheurs ont constaté qu'une incapacité à se

tenir sur une seule jambe était associé à un **risque accru de 84% de décès**.

Si cette étude est la première à examiner la **relation entre déséquilibre et mortalité**, d'autres travaux avaient déjà montré qu'un mauvais équilibre serait lié à un risque accru d'AVC ou de **démences**. Contrairement à la forme musculaire ou à la souplesse, l'équilibre est souvent bien conservé jusqu'à la soixantaine, où il commence drastiquement à baisser.

Et selon les chercheurs, malgré les limites de l'étude, un test d'équilibre de 10 secondes pourrait être utilisé par les médecins en bilan de santé à partir de la quarantaine, car il fournirait «une rétroaction rapide et objective au patient et aux professionnels de santé concernant l'équilibre statique» et ajouterait «des informations utiles concernant le risque de mortalité chez les hommes et les femmes d'âge moyen à plus âgés», conclut l'étude.

Source : *Successful 10-second one-legged stance performance predicts survival in middle-aged and older individuals, British Journal of Sports Medicine, 21 juin 2022*

L'indépendant
L'information en toute indépendance

Voici la taille à partir de laquelle vous risquez d'avoir le plus de problèmes de santé

Selon une nouvelle étude, la taille d'une personne pourrait avoir une incidence sur sa santé. Et plus vous êtes grand, plus vous êtes à risque, sauf de maladies cardiovasculaires.

Votre taille pourrait-elle déterminer votre santé ? Selon une nouvelle étude publiée ce 2 juin dans la revue *Plos Genetics* – la plus grande de ce genre – les personnes de grande taille courraient un **risque plus élevé d'au moins une centaine de problèmes de santé** distincts, dont des batttements cardiaques irréguliers, des thromboses veineuses, des infections osseuses, des ulcères de la peau ou encore des troubles neurologiques.



de santé liés à la taille

Les chercheurs du Rocky Mountain Regional VA Medical Center ont examiné plus de 280 000 Américains issus d'une cohorte de vétérans, dont 91% d'hommes, **d'une taille moyenne d'1m76** et qu'ils ont associés avec plus de 1 000 traits cliniques. Et s'ils confirment certaines associations déjà connues, comme l'augmentation du **risque de fibrillation auriculaire**, les scientifiques ont également identifié de nouvelles associations avec des neuropathies périphériques qui endommagent les nerfs des extrémités du corps et des infections de la peau et des os.

Moins de risques de maladies cardiovasculaires

Les personnes de grande taille seraient néanmoins **protégées des maladies cardiovasculaires** et souffriraient moins d'hypertension artérielle, d'hypercholestérolémie et de maladies coronariennes.

Les chercheurs n'ont pas identifié la raison pour laquelle les personnes de grande taille souffriraient de plus de problèmes mais ont néanmoins élaboré une théorie : le **sang doit être pompé sur une plus longue distance**, ce qui peut réduire le débit de circulation, essentiel pour garder le corps en bonne santé.

Entre 100 et 110 problèmes

Les personnes de grande taille étaient également plus sujettes au caillots sanguins ou aux ulcères des jambes ou des pieds. Au total, les chercheurs auraient trouvé **entre 100 et 110 problèmes de santé distincts liés à la taille**, a indiqué le Dr Sridharan Raghavan, auteur principal de l'étude, au *MailOnline*.

En effet, plus de masse corporelle peut exercer plus de pression sur les os, les muscles et les pieds, causant ainsi plus de problèmes de santé, ont déclaré les chercheurs. «La taille peut être un facteur de risque non reconnu mais biologiquement plausible pour plusieurs affections courantes chez les adultes», conclut l'étude. Ce qui indique que les patients pourraient être traités différemment en fonction de leur taille.

D'autres études restent néanmoins nécessaires sur une population internationale plus typique et plus grande, afin de confirmer ces conclusions. «Les vétérans américains de cette étude sont pour la plupart des hommes plus âgés présentant une prévalence plus élevée d'un certain nombre de maladies chroniques courantes, notamment le diabète et les maladies cardiovasculaires», indique l'étude.

Source : *A multi-population phenome-wide association study of genetically-predicted height in the Million Veteran Program, Plos Genetics, 2 juin 2022*

Volodymyr Zelensky à l'UA

« Les efforts de la Russie pour revenir à la politique agressive du colonialisme doivent cesser »

Renforcement des liens entre son pays et le continent, hausse des prix des denrées alimentaires, appels à résister à la propagande russe... Jeune Afrique publie l'intégralité de l'allocution que le chef de l'État ukrainien a prononcé devant l'Union africaine lundi 20 juin.

Cher Monsieur le président de l'Union africaine,

Cher Monsieur le président de la Commission de l'Union africaine,

Mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement,

Mesdames et messieurs !

Merci pour l'opportunité de m'adresser à vous. De m'adresser à vous dans des circonstances extraordinaires alors que l'Afrique est en fait prise en otage. En otage de ceux qui ont commencé la guerre contre notre État. Oui, c'est la guerre. La guerre de la Russie contre l'Ukraine. Ce n'est pas une crise, ni un conflit, comme on le définit parfois même aujourd'hui. C'est une guerre brutale et agressive – les troupes russes sont venues sur notre terre et veulent assujettir notre peuple.

Cette guerre peut sembler très lointaine pour vous et vos pays. Mais la hausse catastrophique des prix des denrées alimentaires l'a déjà ramenée chez des millions de familles africaines. Ainsi qu'à de nombreuses familles en Asie, en Europe, en Amérique Latine.

Sans la guerre russe, les peuples d'Afrique n'auraient pas subi une hausse catastrophique des prix alimentaires

Le niveau injuste et provoqué par la guerre russe des prix alimentaires se fait douloureusement sentir sur tous les continents. Malheureusement, cela peut être un problème particulier pour vos pays. Nous devons tenir compte de divers facteurs : la croissance démographique sur le continent africain, la reprise économique en cours après la pandémie, le manque de ressources fi-



nancières nationales dans de nombreux pays pour acheter de la nourriture à des prix beaucoup plus élevés...

Compte tenu de la pénurie physique sur le marché mondial, certains pays africains éprouvent des difficultés particulières à maintenir les approvisionnements alimentaires nécessaires. Mais pourquoi et quand ce problème s'est-il posé ? Je souligne qu'un tel problème n'existait tout simplement pas le 23 février de cette année. Oui, des processus inflationnistes inhabituels ont déjà eu lieu dans différentes parties du monde. Beaucoup de pays ont déjà alloué d'énormes sommes d'argent pour soutenir l'économie dans la crise provoquée par le Covid-19.

Cependant, rien ne ressemblait à une pénurie alimentaire. La crise a commencé le 24 février, lorsque la flotte russe a bloqué les ports ukrainiens sur la mer Noire et la mer d'Azov. La voie maritime est la principale pour nos exportations agricoles. Et les exportations agricoles ukrainiennes sont l'un des fondements de la stabilité du marché alimentaire mondial. L'Ukraine est

l'un des principaux fournisseurs de blé, d'huile de tournesol et de maïs. Selon des estimations d'experts, la vie d'environ 400 millions de personnes dans différents pays dépend de nos exportations alimentaires.

Et sans la guerre russe contre l'Ukraine, il n'y aurait tout simplement pas de pénurie sur le marché alimentaire. Sans la guerre contre la Russie, nos agriculteurs et nos entreprises agricoles auraient pu réaliser des récoltes records cette année.

Sans la guerre russe, les peuples d'Afrique, d'Asie et d'ailleurs dans le monde n'auraient pas subi une hausse catastrophique des prix alimentaires. Il n'y aurait tout simplement pas une telle hausse catastrophique des prix.

Mesdames et messieurs!

Cette situation montre à quel point tout est connecté dans le monde. Une guerre en Europe, à savoir la tentative de la Russie de s'emparer de nos terres et de transformer l'Ukraine en une colonie russe, a entraîné une détérioration de l'accès à la nourriture et une menace croissante de famine.

Bien sûr, nous nous défendons et défendrons notre indépendance jusqu'à ce que nous gagnions cette guerre. Et, bien sûr, nous essayons déjà de construire une nouvelle logistique d'approvisionnement. À l'heure actuelle, nous avons plus de 25 millions de tonnes de céréales dans les silos, ce qui est attendu par les consommateurs traditionnels de produits ukrainiens. Nous établissons des exportations par chemin de fer et via les ports des pays voisins – afin que la récolte de l'année dernière et celle de cette année puissent atteindre les consommateurs.

Mais sur de nouveaux itinéraires, il est possible d'exporter un volume beaucoup plus petit et pendant beaucoup plus de temps. Il en résulte un approvisionnement beaucoup plus cher. Nous menons des négociations complexes à plusieurs niveaux pour débloquer nos ports.

Mais vous voyez, il n'y a pas encore de progrès. Car aucun véritable outil n'a encore été trouvé pour s'assurer que la Russie ne les attaque pas à nouveau. C'est pourquoi la crise alimentaire dans le monde continuera

tant que cette guerre coloniale de la Russie contre notre État continuera et que nos ports seront bloqués.

L'Ukraine était également l'un des principaux producteurs européens d'engrais. Et maintenant, la production est en fait arrêtée à cause de la guerre. Certains fabricants n'ont pas les matières premières et la capacité de travailler – en raison de la menace de frappes de missiles russes et d'autres conséquences des hostilités. Certaines sociétés ukrainiennes sont déjà dans des zones de combat et simplement détruites par les troupes russes. En avez-vous entendu parler de la part vos partenaires russes avec qui vous restez en contact ? Vous en ont-ils parlé ? Je suis sûr qu'ils vous disent des choses complètement différentes.

La stabilité de vos pays dépend de la stabilité en Ukraine et dans notre région

Mais, en fait, ils ont besoin de cette crise. Ils l'aggravent délibérément. Parce qu'ils essaient de vous utiliser, vous et la souffrance de vos peuples, pour faire pression sur les pays démocratiques qui ont imposé des sanctions à la Russie. Je souligne que la politique de sanctions vise uniquement à empêcher la Russie d'essayer de faire de l'Ukraine son esclave.

Mesdames et Messieurs!

Nous constatons tous que l'architecture actuelle de la sécurité mondiale et les organisations internationales ne sont pas encore en mesure d'influencer l'État agresseur pour mettre fin à cette guerre et rétablir la sécurité internationale. Le Conseil de sécurité de l'ONU a-t-il fonctionné ? Non. De

(Suite à la page 16)

Volodymyr Zelensky à l'UA

« Les efforts de la Russie pour revenir à la politique agressive du colonialisme doivent cesser »

plus, votre voix au Conseil de sécurité de l'ONU – la voix de l'Afrique – n'a pas été pleinement entendue.

Mais le monde globalisé d'aujourd'hui est impossible à imaginer sans l'Afrique, tout comme il est impossible d'imaginer l'Afrique sans notre monde globalisé. Et il est juste que l'Union africaine soit active par principe, défendant les intérêts de tous les habitants de votre continent. Cependant, votre voix doit être suffisamment forte dans toutes les structures internationales. Et si elles doivent être réformées pour cela, y compris le Conseil de sécurité de l'ONU, alors cela doit être fait.

C'est pourquoi, par exemple, le 5 avril, dans mon discours au Conseil de sécurité de l'ONU, j'ai proposé de convoquer une conférence mondiale sur la réforme et la transformation de l'ONU à Kyiv, bien sûr, après cette guerre russe et notre victoire. J'ai également lancé une nouvelle politique de l'Ukraine envers l'Afrique. C'est pendant mon mandat que la première Stratégie pour le développement des relations de l'Ukraine avec les États africains a été approuvée. Le dialogue avec tous les pays du continent sera intensifié. Le représentant spécial de l'Ukraine pour l'Afrique entrera également en fonction dans un proche avenir.

Je veux que nous nous comprenions parfaitement et que nous interagissions sans intermédiaires – pour nos intérêts communs. Et le fait qu'il y ait de tels intérêts est assez évident après

le 24 février. Parce que la stabilité de vos pays dépend de la stabilité en Ukraine et dans notre région.

Nous devons libérer notre peuple des menaces créées artificiellement par tout État qui veut nous assujettir

Suivant mes instructions, la première tournée régionale du ministre des Affaires étrangères d'Ukraine dans les États d'Afrique subsaharienne est en cours de préparation. Bien sûr, nous devons aussi développer le dialogue interparlementaire. À cette fin, j'initie des visites dans des pays africains par des représentants de la Verkhovna Rada d'Ukraine [le Parlement]. Et je vous invite à visiter notre pays maintenant pour renouer nos liens bilatéraux. Et je propose de commencer à préparer – à notre volonté commune – une grande conférence politique et économique « Ukraine – Afrique ».

Dans de nombreux pays de l'Union africaine, l'Ukraine est bien connue économiquement et dans le domaine éducatif. Nos liens sont, en fait, très anciens. Nos spécialistes construisent des entreprises dans vos pays depuis l'époque soviétique. Vos étudiants ont étudié dans nos universités.

Nous avons toujours contribué au maintien de la paix sur le continent africain. Jusqu'au 24 février, plus de 300 casques bleus ukrainiens ont effectué des tâches dans six missions de l'ONU. Et notre contingent national, y compris le 18ème détachement

d'hélicoptères, était un élément important de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Et c'est sur la base de ces relations qui existent depuis de nombreuses années que nous devons construire une nouvelle histoire politique. Nous pouvons le faire. Nous devons libérer notre peuple des menaces créées artificiellement pour nous par tout État qui veut simplement nous assujettir, utiliser nos ressources, notre terre.

Notre tâche numéro un est maintenant de nous débarrasser enfin de la menace de la faim. Au XXIème siècle, une telle menace ne peut tout simplement pas exister – grâce à l'Ukraine, grâce à notre secteur agricole. Nous couvrons les éventuels déficits, nous produisons pour que la nourriture soit suffisante pour chacun de vos pays – tous les consommateurs avec lesquels nous travaillons. S'il n'y avait pas eu la guerre avec la Russie, vous seriez maintenant dans une position différente – complètement en sécurité. C'est pourquoi, afin d'éviter la famine, les efforts d'États comme la Russie pour revenir à la politique agressive du colonialisme doivent cesser.

Le temps des empires est révolu. Les gens ont le droit de vivre – et de tout avoir pour la vie.

Merci ! Gloire à l'Ukraine !

Lisez le journal numérique sur le site

KéfinaFasso
www.kefinafasso.com
Site indépendant d'information en français

Cameroun

Samuel Eto'o, tacleur tacle par Mohammadou Idrissou



Des voix s'élèvent contre le récent sermon du président de la Fédération camerounaise de football à l'équipe nationale, pourtant victorieuse face au Burundi. Un ancien coéquipier de Samuel Eto'o est même entré dans la danse.

À qui revient l'animation de la causerie de vestiaire ? Le débat agite la planète foot camerounaise depuis quelques jours, entre mélodrame existentiel et tempête dans un verre d'Eto'o.

Le jeudi 9 juin, l'équipe nationale de football du Cameroun s'impose – certes difficilement – face au Burundi, lors de la première journée de qualifications pour la CAN 2023. S'ils ont bien décroché la victoire, grâce à un but sur coup franc inscrit par Karl Toko-Ekambi, les Lions indomptés s'apprêtent à prendre une douche écossaise.

Dans des vestiaires couverts – comme il se doit au siècle 2.0 – par une captation vidéo, les footballeurs sont rejoints par un président de la fédération guère satisfait du niveau d'investissement de certains joueurs. Et Samuel Eto'o n'est pas du genre à mâcher ses mots : « Je ne suis pas du tout content. [...] Personne n'a sa place assurée dans cette équipe. Si vous voulez porter le maillot, vous faites le job. Sinon, ne venez pas et je serai content. Je jouerai avec des enfants. [...] Vous vous dites que je suis un salaud, mais j'ai été le meilleur étant assis là... » Et l'ancien attaquant de culpabiliser les footeux en faisant vibrer une fibre patriotique qui rimerait – chez lui plus que chez d'autres ? – avec sacrifice de sa vie...

Remontrance emphatique

Chacun sait l'emphase propre au phrasé de Samuel Eto'o. Les jours qui suivent la remontrance, c'est pourtant moins l'exagération présumée du tacle qui fait grincer des dents que la légitimité de la semonce. Ce qu'il est convenu d'appeler la « causerie de vestiaire » ne doit-il pas être l'apanage de celui qui, dans la scène filmée, reste aphasique : l'entraîneur Rigobert Song ?

Une situation qui a fait sortir du bois un ancien attaquant international ayant fréquenté les mêmes vestiaires qu'Eto'o. Via les médias camerounais, c'est un Mohammadou Idrissou « énervé » qui insiste : « Après un match, la seule personne qui devrait parler aux joueurs, c'est l'entraîneur. » Non sans préciser néanmoins être « content que Samuel soit président de la Fecafoot » – même si « le Cameroun, ce n'est pas seulement Samuel Eto'o », qui devrait « arrêter de dire « moi, moi, moi » ». Et non sans se désolidariser de la forme et du fond du prêche présidentiel : « Il y a une manière de parler à des gens qui viennent de terminer un match. [...] Qu'est-ce qu'on veut : la victoire ou la manière de jouer ? »

Même si Eto'o a reçu, dans cette affaire, le soutien de personnalités comme l'ancien sélectionneur du Cameroun Jean-Paul Akono, Mohammadou Idrissou n'est pas le seul à emboucher la trompette de la critique. Plusieurs journaux africains et internationaux ont employé l'adjectif « hallucinant » pour qualifier l'exhortation du président de la fédération.

Par Damien Glez
Dessinateur et éditorialiste franco-burkinabè.